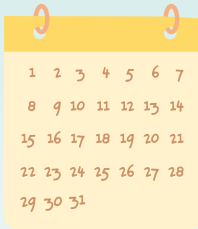


## CALENDRIER



**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 19 Août 2024**

**Sélection : 3 Septembre 2024**

**(si le nombre de candidats dépasse le nombre de place maximum).**

**Positionnement : du 17 au 20 Septembre 2024**

**Début de la formation : 30 Septembre 2024**

**Fin de la formation : 07 Mai 2026**

Après une phase de positionnement (28 heures), la formation est organisée en alternance de Septembre 2024 à Mai 2026. (700 h en centre de formation et 500h sur le terrain en situation professionnelle).

Elle se déroule à Vandœuvre-lès-Nancy et environs à raison d'une semaine par mois. (Calendrier disponible sur demande).

## COÛT DE LA FORMATION

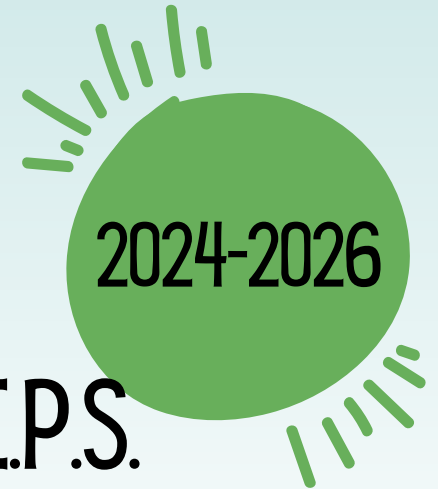
**10.192€**

Ce coût prend en compte :

- Les frais pédagogiques en centre de formation,
- Le suivi de la formation sur le terrain professionnel,
- Le travail avec les tuteurs·trices,
- L'organisation des épreuves de certifications

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

UNION RÉGIONALE DES FOYERS RURAUX GRAND EST  
3 RUE DU BEAUJOLAIS 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY  
COURRIEL : [GILDROUVILLE@MOUVEMENT-RURAL.ORG](mailto:GILDROUVILLE@MOUVEMENT-RURAL.ORG) | 06 22 56 43 46  
SITE INTERNET : [HTTPS://GRAND-EST.FOYERSRURAU.ORG](https://grand-est.foyersruraux.org)



# D.E.J.E.P.S.

## DIPLÔME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORTS

ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET CULTURELLE

MENTION DÉVELOPPEMENT DE PROJETS, TERRITOIRES ET RÉSEAUX



UNION RÉGIONALE DES FOYERS RURAUX GRAND EST

## LE DEJEPS, PRÉSENTATION

Le Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme de niveau 5, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

## LES COMPÉTENCES VISÉES

### SPÉCIALITÉ ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

- Concevoir un projet d'action dans le cadre des objectifs de l'organisation.
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'actions.
- Conduire des démarches pédagogiques.
- Conduire des actions de formation.

### MENTION DÉVELOPPEMENT DE PROJETS, TERRITOIRES ET RÉSEAUX :

- Piloter la mise en œuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire.
- Soutenir le travail de l'équipe.
- Organiser le travail avec des partenaires.
- Mettre en œuvre des démarches participatives d'éducation populaire.
- Accompagner l'implication des bénévoles.
- Organiser la mobilisation des moyens.
- Conduire des interventions de formation au sein de son équipe.

## SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'animateur·trice coordinateur·trice travaille notamment dans le cadre :

- d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport,
- de collectivités publiques,
- de regroupements intercommunaux,
- du secteur médico-social,
- d'entreprises du secteur marchand, ou de l'économie sociale et solidaire...

Ces professionnel·les peuvent être amené·es à intervenir auprès de tous les publics.

## TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Animateur·trice-coordonateur·trice, animateur·trice de réseau, coordinateur·trice d'activités, responsable d'animation, adjoint·e de direction, agent de développement de la vie associative, responsable de secteur...

## RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Les quatre unités de compétences capitalisables constitutives du référentiel de certification du diplôme, définies à l'article 7 du décret du 20 novembre 2006 sont définies comme suit :

### UNITÉS CAPITALISABLES TRANSVERSALES :

UC 1 : ÊTRE CAPABLE DE CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION ;

UC 2 : ÊTRE CAPABLE DE COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION ;

### UNITÉ CAPITALISABLE DE LA SPÉCIALITÉ :

UC 3 : ÊTRE CAPABLE DE CONDUIRE DES DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE SOCIO-ÉDUCATIVE.

### UNITÉ CAPITALISABLE DE MENTION :

UC 4 : ÊTRE CAPABLE D'ANIMER EN SÉCURITÉ DANS LE CHAMP D'ACTIVITÉ.

La délivrance du diplôme est conditionnée par la validation des quatre UC.

## PUBLIC ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Personnel de l'animation qui souhaite acquérir une qualification professionnelle et l'obtention d'un diplôme de l'animation socioculturelle correspondant aux fonctions qu'il ou elle exerce, ou souhaite exercer.

## EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION

### ÊTRE TITULAIRE DE :

- L'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (pour les moins de 25 ans) ;
- L'attestation de formation aux premiers secours.

### ET :

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 5 enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois ;
- soit justifier 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.
- (Niveau 4 : B.E.A.T.E.P. – B.P.J.E.P.S.)